

Privilège

Je crois que les deux parties ont raison; on demande au gouvernement de répondre à des questions, et un délai de 45 jours est prévu; en soulevant cette question dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement, on a essayé de trouver une solution au problème car le problème, c'est qu'il n'y a pas moyen de faire respecter ce délai de 45 jours.

Aucune sanction n'est prise contre le gouvernement s'il ne répond pas à la question. C'est là le problème. Il est impossible aux partis de l'opposition ou à tout député de l'arrière-ban de forcer le gouvernement à répondre à une question et on ne peut que demander au gouvernement de se montrer coopératif en nous donnant de son plein gré une réponse aux questions que nous posons. Cependant, si le gouvernement refuse, nous n'avons aucun recours, aucun moyen de le forcer à agir.

Ainsi, je tiens à dire aux députés qu'il nous incombe, à nous et non au Président, d'inclure dans le Règlement une sanction qui s'appliquerait au gouvernement s'il ne répondait pas aux questions. Le délai de 45 jours et le fait d'aborder ces questions dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement étaient une façon de reconnaître publiquement l'existence d'une injustice.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement la question soulevée par le député de Glengarry—Prescott—Russell, ainsi que l'intervention du député de Winnipeg Transcona, qui est, en toute franchise, très utile, car elle nous précise ce qui a conduit à la situation actuelle.

J'ai pris bonne note également des propos du secrétaire parlementaire et de ceux du député d'Ottawa—Vanier, qui a beaucoup d'expérience.

Manifestement, un problème se pose dans le cas présent. On devrait probablement essayer de le résoudre, car comme le secrétaire parlementaire l'a déclaré au nom du gouvernement, on peut comprendre l'exaspération d'un député qui pose sa question. Le député de Winnipeg Transcona a déclaré qu'il incombait aux députés de poser ces questions, et je tiens à dire qu'il n'est pas difficile de me persuader que le gouvernement doit, pour sa part, y répondre.

D'un autre côté, le secrétaire parlementaire a signalé que c'est parfois difficile, et comme l'a précisé à nouveau le député d'Ottawa—Vanier, le Règlement ne prévoit aucune sanction que le Président pourrait imposer ou à laquelle la Chambre pourrait avoir recours.

Je crois qu'il s'agit là manifestement d'une question sur laquelle on doit se pencher. Cependant, je pense qu'il s'agit davantage d'un rappel au Règlement que d'une question de privilège. C'est là une question grave, et le

député de Glengarry—Prescott—Russell a agi certes de façon tout à fait légitime en saisissant la Chambre de ce problème.

• (1520)

Je vais maintenant donner la parole au député de Windsor—Sainte-Claire qui souhaite soulever la question de privilège.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES
QUESTIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai interrogé le ministre de l'Énergie. Ce qu'il a répondu en substance sera, j'en suis certain, évalué par les lecteurs du hansomard qui, je crois, le jugeront sévèrement. Cependant, ce n'est pas tout.

En donnant cette réponse, le ministre a prononcé une fausseté sur un ton tellement confiant et moralisateur qu'il se peut que certains le croient. J'ai donc fait remettre au ministre une copie du certificat d'immatriculation de mon automobile, de marque Thunderbird Super Coupe, qui passe de zéro à 100 kilomètres à l'heure en 7,2 secondes. C'est une caractéristique nord-américaine. J'avais cette voiture l'an dernier. Je possédais aussi une Thunderbird l'année précédente ainsi qu'une autre l'année d'avant. Je voudrais simplement que le ministre de l'Énergie se renseigne mieux sur les pratiques de Petro-Canada et sur ses responsabilités. Pour tout dire, je voudrais qu'il connaisse mieux le genre d'automobiles que peuvent conduire tous les députés à la Chambre, y compris les députés qui siègent du même côté que lui.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si le député est offensé, je suis prêt à retirer mes paroles. Je suis certain d'une chose. Il arrive si souvent que ses collègues se lèvent à la Chambre pour décrier les achats aux États-Unis. Quand je regarde les automobiles qu'ils conduisent, je me dis qu'ils n'aident par leurs camarades syndiqués.

M. McCurdy: Je suis sûr que ceux qui regardent cela à la télévision doivent être impressionnés par ce genre de stupidité. J'espère que non. J'ai posé une question très simple au ministre à laquelle il n'a pas pu répondre. Il n'est pas plus capable de répondre à cette question que de faire la différence entre la fusion et la fission. J'aimerais bien qu'il ajoute un peu à ses connaissances pour ne pas se livrer à des activités aussi sordides à la Chambre et être capable, à l'avenir, de répondre raisonnablement aux questions.